



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 2 juillet 2018

Semaine

OFSP-Bulletin 27/2018

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

**www.anresis.ch : Déclarations de micro-organismes
multirésistants en Suisse, p. 8**

Autotests du VIH désormais disponibles en Suisse, p. 10

**Prévention du VIH : avec LOVE LIFE, les préservatifs
se transforment en tickets gagnants, p. 11**

**Bandelettes de test pour la glycémie : nouvelle baisse
des montants maximaux de remboursement, p. 12**

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

IMPRESSION

Stämpfli AG
Wölflistrasse 1
CH-3001 Berne
Téléphone 031 300 66 66

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 5050
Fax 058 465 50 58
verkauf.zivil@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin :
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinella	6
www.anresis.ch : Déclarations de micro-organismes multirésistants en Suisse	8
Autotests du VIH désormais disponibles en Suisse	10
Prévention du VIH : avec LOVE LIFE, les préservatifs se transforment en tickets gagnants	11
Bandelettes de test pour la glycémie : nouvelle baisse des montants maximaux de remboursement	12
Vol d'ordonnances	14

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 25^e semaine (26.06.2018)^a

^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté de Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.

^b Voir surveillance de l'influenza dans le système de déclaration Sentinella www.bag.admin.ch/rapport-grippe.

^c N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.

^d Femmes enceintes et nouveau-nés.

^e La déclaration obligatoire d'infection à virus Zika a été introduite le 7.3.2016.

^f Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire, actuellement il y a seulement des cas de diphtérie cutanée.

Maladies infectieuses:

Situation à la fin de la 25^e semaine (26.06.2018)^a

	Semaine 25			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae: maladie invasive	1 0.60		1 0.60	6 0.90	4 0.60	8 1.20	138 1.60	109 1.30	105 1.20	80 2.00	55 1.40	64 1.60
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers^b	1 0.60		1 0.60	31 4.80	4 0.60	12 1.80	15040 177.80	9452 111.80	3686 43.60	13629 335.20	7690 189.10	3548 87.30
Légionellose	25 15.40	21 12.90	14 8.60	71 10.90	40 6.20	42 6.50	573 6.80	380 4.50	394 4.70	237 5.80	154 3.80	139 3.40
Méningocoques: maladie invasive	1 0.60	1 0.60		3 0.50	3 0.50	1 0.20	51 0.60	62 0.70	42 0.50	36 0.90	40 1.00	28 0.70
Pneumocoques: maladie invasive	8 4.90	9 5.50	9 5.50	44 6.80	44 6.80	46 7.10	984 11.60	968 11.40	840 9.90	658 16.20	615 15.10	486 12.00
Rougeole			2 1.20			4 0.60	61 0.70	93 1.10	60 0.70	23 0.60	67 1.60	39 1.00
Rubéole^c							2 0.02	1 0.01		2 0.05	1 0.02	
Rubéole, materno-fœtale^d												
Tuberculose	8 4.90	8 4.90	6 3.70	44 6.80	37 5.70	60 9.20	547 6.50	600 7.10	572 6.80	291 7.20	280 6.90	291 7.20
Transmission féco-orale												
Campylobactériose	82 50.40	156 95.90	128 78.70	526 80.80	556 85.50	557 85.60	6773 80.10	7051 83.40	7475 88.40	2501 61.50	2556 62.90	3243 79.80
Hépatite A	1 0.60	4 2.50		5 0.80	16 2.50	3 0.50	93 1.10	82 1.00	46 0.50	41 1.00	62 1.50	21 0.50
Hépatite E				2 0.30			26 0.30			26 0.60		
Infection à E. coli entérohémorragique	16 9.80	16 9.80	14 8.60	64 9.80	52 8.00	38 5.80	772 9.10	508 6.00	404 4.80	307 7.60	232 5.70	195 4.80
Listériose	2 1.20		1 0.60	3 0.50		6 0.90	50 0.60	41 0.50	59 0.70	27 0.70	21 0.50	32 0.80
Salmonellose, S. typhi/paratyphi				1 0.20	4 0.60	3 0.50	27 0.30	20 0.20	19 0.20	12 0.30	7 0.20	10 0.20
Salmonellose, autres	25 15.40	28 17.20	20 12.30	98 15.10	99 15.20	77 11.80	1882 22.20	1492 17.60	1458 17.20	532 13.10	482 11.80	497 12.20
Shigellose	7 4.30	3 1.80	3 1.80	22 3.40	12 1.80	7 1.10	170 2.00	156 1.80	218 2.60	92 2.30	64 1.60	87 2.10

	Semaine 25			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016	2018	2017	2016
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydirose	158 97.20	220 135.30	209 128.50	865 133.00	841 129.30	852 131.00	11036 130.50	10984 129.90	10759 127.20	5297 130.30	5367 132.00	5368 132.00
Gonorrhée	45 27.70	39 24.00	35 21.50	230 35.40	175 26.90	182 28.00	2567 30.40	2402 28.40	2233 26.40	1238 30.40	1147 28.20	1175 28.90
Hépatite B, aiguë			1 0.60	2 0.30	3 0.50	5 0.80	37 0.40	34 0.40	40 0.50	13 0.30	11 0.30	21 0.50
Hépatite B, total déclarations	28	22	33	132	87	128	1259	1242	1518	630	569	776
Hépatite C, aiguë					1 0.20	4 0.60	27 0.30	37 0.40	54 0.60	8 0.20	20 0.50	26 0.60
Hépatite C, total déclarations	21	40	27	108	112	123	1403	1377	1500	681	671	811
Infection à VIH	7 4.30	6 3.70	14 8.60	28 4.30	42 6.50	65 10.00	418 4.90	508 6.00	552 6.50	194 4.80	242 6.00	280 6.90
Sida		1 0.60	5 3.10	1 0.20	6 0.90	8 1.20	68 0.80	80 1.00	78 0.90	27 0.70	41 1.00	31 0.80
Syphilis	37 22.80	11 6.80	20 12.30	169 26.00	74 11.40	80 12.30	1328 15.70	1112 13.20	1040 12.30	711 17.50	573 14.10	513 12.60
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose	1 0.60			1 0.20		1 0.20	6 0.07	8 0.09	4 0.05	2 0.05	5 0.10	4 0.10
Chikungunya		1 0.60	2 1.20		2 0.30	4 0.60	12 0.10	21 0.20	38 0.40	2 0.05	8 0.20	20 0.50
Dengue		2 1.20	1 0.60	3 0.50	9 1.40	7 1.10	161 1.90	182 2.20	212 2.50	82 2.00	76 1.90	95 2.30
Encéphalite à tiques	24 14.80	17 10.40	17 10.40	94 14.40	42 6.50	43 6.60	329 3.90	206 2.40	150 1.80	129 3.20	69 1.70	65 1.60
Fièvre du Nil occidental												
Fièvre jaune							1 0.01			1 0.02		
Fièvre Q		1 0.60	2 1.20	3 0.50	3 0.50	5 0.80	43 0.50	37 0.40	51 0.60	23 0.60	19 0.50	30 0.70
Infection à Hantavirus							1 0.01	3 0.04	1 0.01			
Infection à virus Zika ^e		1 0.60	3 1.80		2 0.30	7 1.10	14 0.20	33 0.40	27 0.30	4 0.10	6 0.20	27 0.70
Paludisme	4 2.50	5 3.10	10 6.20	19 2.90	29 4.50	25 3.80	334 4.00	320 3.80	436 5.20	147 3.60	154 3.80	149 3.70
Trichinellose							1 0.01		2 0.02			
Tularémie	2 1.20	4 2.50	1 0.60	13 2.00	14 2.20	5 0.80	129 1.50	76 0.90	56 0.70	34 0.80	36 0.90	17 0.40
Autres déclarations												
Botulisme							1 0.01	2 0.02	3 0.04		1 0.02	1 0.02
Diphthérie ^f						1 0.20	2 0.02	3 0.04	9 0.10			3 0.07
Maladie de Creutzfeldt-Jakob					1 0.20		14 0.20	17 0.20	13 0.20	5 0.10	9 0.20	6 0.20
Tétanos									1 0.01			

Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella :

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 22.6.2018 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	22		23		24		25		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Suspicion d'influenza	2	0.2	0	0	2	0.2	2	0.2	1.5	0.2
Oreillons	0	0	0	0	0	0	1	0.1	0.3	0
Coqueluche	0	0	2	0.2	0	0	1	0.1	0.8	0.1
Piqûre de tiques	54	4.6	65	5.0	48	3.8	38	4.0	51.3	4.3
Borréliose de Lyme	17	1.4	29	2.2	32	2.5	28	2.9	26.5	2.3
Herpès zoster	11	0.9	7	0.5	17	1.3	9	0.9	11	0.9
Néuralgies post-zostériennes	0	0	2	0.2	0	0	1	0.1	0.8	0.1
Médecins déclarants	148		150		149		124		142.8	

Swiss Public Health Conference 2018

Les sciences sociales au service de la santé

du 7 au 8 novembre 2018, Neuchâtel

infos & inscription : www.sphc.ch



The Swiss Society for Public Health



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL



SSPH+

SWISS SCHOOL OF
PUBLIC HEALTH

www.anresis.ch :

Déclarations de micro-organismes multirésistants en Suisse

FQR-E. coli Escherichia coli résistants aux fluoroquinolones, définis comme tous les E. coli de sensibilité intermédiaire ou résistants à la norfloxacine et/ou à la ciprofloxacine.

ESCR-E. coli Escherichia coli résistants aux céphalosporines à large spectre, définis comme E. coli de sensibilité intermédiaire ou résistants à au moins une des céphalosporines de troisième ou quatrième génération testées. En Europe, 85–100 % de ces ESCR-E. coli sont productrices de BLSE (β -Lactamases à Spectre Étendu).

ESCR-KP Klebsiella pneumoniae résistants aux céphalosporines à large spectre, définis comme K. pneumoniae de sensibilité intermédiaire ou résistants à au moins une des céphalosporines de troisième ou quatrième génération testées. En Europe 85–100 % de ces ESCR-KP sont productrices de BLSE.

MRSA Staphylococcus aureus résistants à la méthicilline, définis comme tous les S. aureus de sensibilité intermédiaire ou résistants à au moins l'un des antibiotiques céfoxitine, flucloxacilline, méthicilline ou oxacilline.

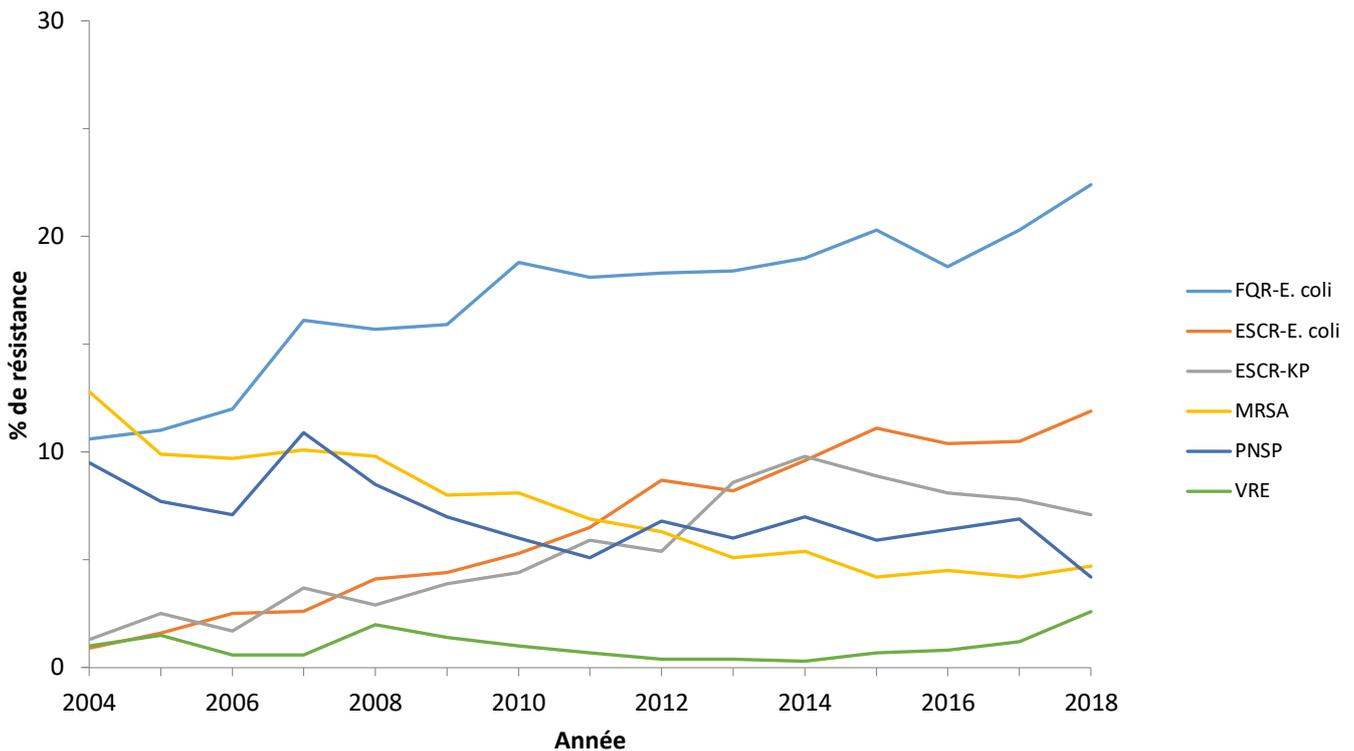
PNSP Streptococcus pneumoniae résistants à la pénicilline, définis comme tous les S. pneumoniae de sensibilité intermédiaire ou résistants à l'antibiotique pénicilline.

VRE Entérocoques résistants à la vancomycine, définis comme les entérocoques de sensibilité intermédiaire ou résistants à l'antibiotique vancomycine. Eu égard à la résistance intrinsèque de E. gallinarum, E. flavescens et E. casseliflavus à la vancomycine, seuls E. faecalis et E. faecium ont été pris en compte. Les entérocoques non spécifiés ont été exclus de l'analyse.

Anresis :

Situation : enquête anresis.ch du 15.06.2018

Proportion des micro-organismes multirésistants (en %) provenant d'isolats invasifs (n), 2004–2018



Année		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
FQR-E. coli	%	10.6	11.0	12.0	16.1	15.7	15.9	18.8	18.1	18.3	18.4	19.0	20.3	18.6	20.3	22.4
	n	1353	1534	2086	2287	2722	3142	3393	3528	3713	4109	4671	5166	5278	5500	1391
ESCR-E. coli	%	0.9	1.6	2.5	2.6	4.1	4.4	5.3	6.5	8.7	8.2	9.6	11.1	10.4	10.5	11.9
	n	1420	1622	2167	2359	2804	3258	3528	3695	3712	4102	4677	5162	5282	5506	1391
ESCR-KP	%	1.3	2.5	1.7	3.7	2.9	3.9	4.4	5.9	5.4	8.6	9.8	8.9	8.1	7.8	7.1
	n	238	278	353	427	484	587	656	656	686	730	871	951	1035	974	241
MRSA	%	12.8	9.9	9.7	10.1	9.8	8.0	8.1	6.9	6.3	5.1	5.4	4.2	4.5	4.2	4.7
	n	758	840	1063	1120	1220	1393	1413	1464	1383	1477	1713	1826	1864	2016	516
PNSP	%	9.5	7.7	7.1	10.9	8.5	7.0	6.0	5.1	6.8	6.0	7.0	5.9	6.4	6.9	4.2
	n	421	470	537	677	669	683	536	593	501	568	540	649	639	744	312
VRE	%	1.0	1.5	0.6	0.6	2.0	1.4	1.0	0.7	0.4	0.4	0.3	0.7	0.8	1.2	2.6
	n	191	203	311	335	454	588	611	672	698	761	966	1134	1029	1053	305

Explications

Le tableau et le graphique prennent en compte tous les isolats provenant de cultures d'échantillons de sang et de liquide céphalorachidien enregistrés dans la base de données à la date spécifiée et qui ont été testés pour les substances citées. Les résultats envoyés par les laboratoires sont intégrés tels quels et les données analysées. anresis.ch ne procède à aucun test de validation de résistance sur les isolats individuels.

La quantité de données envoyée est relativement constante depuis 2009. De légères distorsions dues à des retards de transmission ou à des changements dans l'organisation des laboratoires sont cependant possibles, notamment en ce qui concerne les données les plus récentes. A cause de ces distorsions, la prudence est de mise lors de l'interprétation des chiffres absolus; ces données ne permettent pas une extrapolation à l'échelle nationale.

Seul l'isolat initial a été pris en compte lors de doublons (même germe chez le même patient dans la même année de déclaration). Les examens de dépistage et les tests de confirmation provenant de laboratoires de référence ont été exclus. Les données de résistance sont utilisées pour la surveillance épidémiologique de résistances spécifiques, mais sont trop peu différenciées pour orienter le choix d'un traitement.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 058 463 87 06

Renseignements complémentaires

Des données de résistance supplémentaires concernant les principaux micro-organismes sont disponibles sur le site www.anresis.ch.

Autotests du VIH désormais disponibles en Suisse

Des tests de dépistage du VIH pour usage personnel, appelés « autotests du VIH », pourront être vendus en Suisse à partir du 19 juin 2018. Dans l'intérêt de la santé publique et sur recommandation de la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'autorité en matière de médicaments, Swissmedic, a autorisé la vente de ces autotests du VIH. Il est recommandé de retirer ces tests auprès de points de remise tels que les pharmacies et les drogueries, où le risque d'acheter une contrefaçon est minime.

Jusqu'à présent, en Suisse, les tests du VIH ne pouvaient être réalisés que dans un cadre professionnel, par exemple, par un médecin ou à l'hôpital. À l'avenir, chacun pourra, comme c'est déjà le cas dans plusieurs autres pays, procéder à un autotest à la maison afin de détecter une éventuelle infection. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS) espèrent que l'accès simplifié aux tests incitera plus de personnes au dépistage du VIH, dans l'intérêt de la santé publique et de leur propre santé.

En effet, certaines personnes ne savent pas qu'elles ont été infectées par le VIH et ignorent donc leur séropositivité. En Suisse, elles représenteraient un cinquième des personnes infectées. Les expériences faites dans plusieurs pays ont montré que les autotests permettent d'atteindre des personnes qui n'auraient pas fait un dépistage autrement. L'OFSP et la CFSS ont ainsi recommandé d'autoriser la vente d'autotests du VIH en Suisse et de les rendre facilement accessibles. Swissmedic se conforme à cette recommandation et autorise la vente de tests de dépistage pour usage personnel, dans la mesure où ils respectent les conditions légales. Les autotests conformes comportent un marquage CE sur l'emballage et sur le mode d'emploi. Ils doivent également indiquer que le test est prévu et adapté pour un usage personnel.

Des informations adéquates doivent être fournies lors de la remise de l'autotest. Il convient notamment d'expliquer qu'un résultat réactif (positif) signifie une infection probable par le

VIH. Les personnes concernées sont priées de s'adresser au plus vite à un médecin et de faire contrôler le résultat par un laboratoire.

En Suisse, les autotests du VIH seront également disponibles sur Internet. L'OFSP et Swissmedic recommandent toutefois de retirer ces tests auprès de points de remise comme les pharmacies et les drogueries, où il est possible d'avoir un conseil personnalisé et où le risque d'acheter une contrefaçon est minime.

Informations supplémentaires

- Office fédéral de la santé publique : Programme national VIH et autres infections sexuellement transmissibles (PNVI) : <https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/themen/strategien-politik/nationale-gesundheitsstrategien/nationales-programm-hiv-und-andere-sexuell-uebertragbare-infektionen/freiwillige-beratung-und-testung/hiv-test-zur-eigenanwendung.html>
- Recommandation de la Commission fédérale pour la santé sexuelle (CFSS) concernant la remise au public de tests de dépistage du VIH pour usage personnel (« autotests du VIH »). Cf. Bulletin de l'OFSP du 18.06.2018, www.bag.admin.ch/OFSP-Bulletin

Informations complémentaires

OFSP, service de presse, tél. 058 462 95 05 ou media@bag.admin.ch

Swissmedic, service de presse, téléphone 058 462 02 76 ou media@swissmedic.ch

Prévention du VIH : avec LOVE LIFE, les préservatifs se transforment en tickets gagnants

« Sortez couvert et gagnez » : voilà le slogan adopté par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Aide Suisse contre le Sida (ASS) et SANTÉ SEXUELLE Suisse (SSCH) dans leur nouvelle campagne contre le VIH et les autres infections sexuellement transmissibles. La campagne le montre : en utilisant un préservatif lors de rapports sexuels, on est gagnant à tous les coups. En outre, les préservatifs LOVE LIFE contiendront un code permettant de remporter plus de 3500 prix.

Environ 400 000 préservatifs seront distribués dans le cadre de la nouvelle campagne LOVE LIFE « Sortez couvert et gagnez » jusqu'en automne 2018. L'emballage de chaque préservatif comporte un ticket avec un code gagnant. L'idée est la suivante : celui ou celle qui se protège lors de rapports sexuels est dans tous les cas gagnant. En outre, en saisissant le code sur le site Internet lovelife.ch, il est possible de gagner l'un des 3500 prix mis en jeu. Les personnes participant seront aussi encouragées à faire le safer sex check sur le site lovelife.ch. Cet outil en ligne livre des conseils de safer sex individuels et basés sur des données personnelles.

La campagne s'adresse à l'ensemble de la population sexuellement active. Toutes les personnes âgées de 16 ans ou plus et vivant en Suisse ont le droit de participer au concours.

Des équipes de promotion distribuent les préservatifs

Pendant deux semaines, différents spots en ligne et affiches vont attirer l'attention sur la campagne. Il existe plusieurs manières de se procurer les préservatifs comprenant des tickets gagnants : pendant l'été, les préservatifs seront distribués par des promotrices et promoteurs dans des lieux très fréquentés comme les clubs, bars, piscines en plein air et festivals de musique. Les centres de conseil de l'ASS et de SANTÉ SEXUELLE Suisse distribuent également des préservatifs.

Les prix sont mis à la disposition de l'OFSP gratuitement par différentes entreprises actives en Suisse. On compte notamment parmi ceux-ci des télévisions, des chaînes stéréo, des appareils photo et un vélo.

Coûts de la campagne

L'OFSP investit chaque année environ deux millions de francs suisses dans la campagne LOVE LIFE.

Pour en savoir plus

OFSP, service de presse, téléphone 058 462 95 05 ou media@bag.admin.ch

Sujets de campagne et matériel visuel

<https://webftp.hostpark.net/>

Utilisateur : rod.ag16

Mot de passe : rod08pr14

Liens

Spot en ligne « Appétit »

Français : <https://youtu.be/VOFlok3lQv4>

Italien : <https://youtu.be/wfIX4xUw1Wg>

Allemand : <https://youtu.be/vg74KlFckqU>

Spot en ligne « Sound »

Français : <https://youtu.be/NSxuyHSm1bQ>

Italien : <https://youtu.be/Pep7yvonJGU>

Allemand : https://youtu.be/_R7ptqEpRfY

Spot en ligne « Jardinage »

Français : <https://youtu.be/WqXuYwim93Y>

Italien : <https://youtu.be/InsMsTnj03Q>

Allemand : <https://youtu.be/T5JSmA6adHQ>

lovelife.ch

Bandelettes de test pour la glycémie : nouvelle baisse des montants maximaux de remboursement

Les montants maximaux de remboursement des bandelettes de test pour la glycémie pris en charge par l'assurance obligatoire des soins baissent une nouvelle fois. Le Département fédéral de l'intérieur a également décidé que les coûts des transplantations de cellules souches seront désormais remboursés à certains patients atteints de sclérose en plaques. La liste des analyses est, en outre, mise à jour : des positions obsolètes sont supprimées et celles faisant l'objet de plusieurs tarifications sont simplifiées.

L'abaissement des montants maximaux de remboursement (MMR) des réactifs pour les tests de glycémie sera progressif : le MMR diminuera, selon la taille de l'emballage, de 10 % au 1^{er} juillet 2018. Puis une nouvelle baisse prendra effet au 1^{er} janvier 2019, cette fois indépendamment de la taille de l'emballage. Au total, on table sur des économies de l'ordre de 10 millions de francs par an pour l'assurance obligatoire des soins (AOS). Les MMR avaient déjà été réduits de 10 % le 1^{er} janvier 2017, dans le cadre des mesures immédiates.

Prise en charge des coûts lors de transplantations de cellules souches et de graisse

À compter du 1^{er} juillet 2018, l'assurance obligatoire des soins remboursera les coûts des transplantations de cellules souches réalisées dans le cadre d'une étude à l'Hôpital universitaire de Zurich en vue de traiter certains patients atteints de sclérose en plaques. La prise en charge est limitée à fin 2024 ; ce délai sera mis à profit pour évaluer l'efficacité des traitements. Sont concernées les interventions menées sur les patients atteints de la forme agressive de la maladie.

À partir du 1^{er} juillet 2018, les transplantations de graisse prélevée sur la patiente elle-même aux fins d'une reconstruction mammaire seront également prises en charge à la condition suivante : l'intervention devra être effectuée par un spécialiste en chirurgie plastique, reconstructive et esthétique suite à une mastectomie partielle ou totale médicalement indiquée. Soumise à évaluation, cette prestation sera prise en charge jusqu'au 30 juin 2023.

Révision de la liste des analyses

La liste des analyses (LA) a été entièrement révisée et est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2009. Vu la vitesse à laquelle évoluent les techniques d'analyse de laboratoire, la LA doit être régulièrement mise à jour. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) procède donc à une nouvelle révision de la LA (projet transAL), qui s'inscrit dans la stratégie Santé2020. Dans une première étape, prévue au 1^{er} septembre 2018, le Départe-

ment fédéral de l'intérieur (DFI) a décidé de supprimer 30 positions et d'en adapter 89 autres en fonction des connaissances scientifiques et des techniques de laboratoire actuelles.

Fin de la révision des chapitres sur le matériel de pansement et les appareils de mesure pour diabétiques

La révision de la liste des moyens et appareils s'est poursuivie, et les chapitres sur le matériel de pansement et les appareils de mesure pour diabétiques sont désormais clos.

Convertir les prestations stationnaires en prestations ambulatoires

À partir du 1^{er} janvier 2019, six groupes d'interventions seront pris en charge par l'AOS uniquement à la condition d'être réalisés en ambulatoire. Le DFI avait déjà pris cette décision en février 2018. Les conditions particulières qui peuvent justifier une intervention dans le domaine stationnaire ont été définies en amont et figurent dans l'ordonnance sur les prestations de soins (annexe 1a). Les partenaires tarifaires sont à présent tenus de se concerter pour mettre en place les procédures de contrôle correspondantes. L'OFSP encadre les travaux.

Informations complémentaires

Office fédéral de la santé publique > Services > Législation > Législation Assurances > Bases légales Assurance-maladie > Loi fédérale sur l'assurance-maladie > Modifications de l'ordonnance sur les prestations de soins (OPAS)

Office fédéral de la santé publique OFSP > Thèmes > Assurances > Assurance-maladie > Prestations et tarifs > Liste des analyses (LA)

Office fédéral de la santé publique OFSP > Thèmes > Assurances > Assurance-maladie > Prestations et tarifs > Liste des moyens et appareils (LiMA)

Adresse pour l'envoi de questions

Office fédéral de la santé publique, Communication
+41 58 462 95 05, media@bag.admin.ch

Département responsable

Département fédéral de l'intérieur DFI



Lors d'incidents avec des produits chimiques, ce sont, pour près de la moitié, les enfants de moins de 5 ans qui sont concernés.

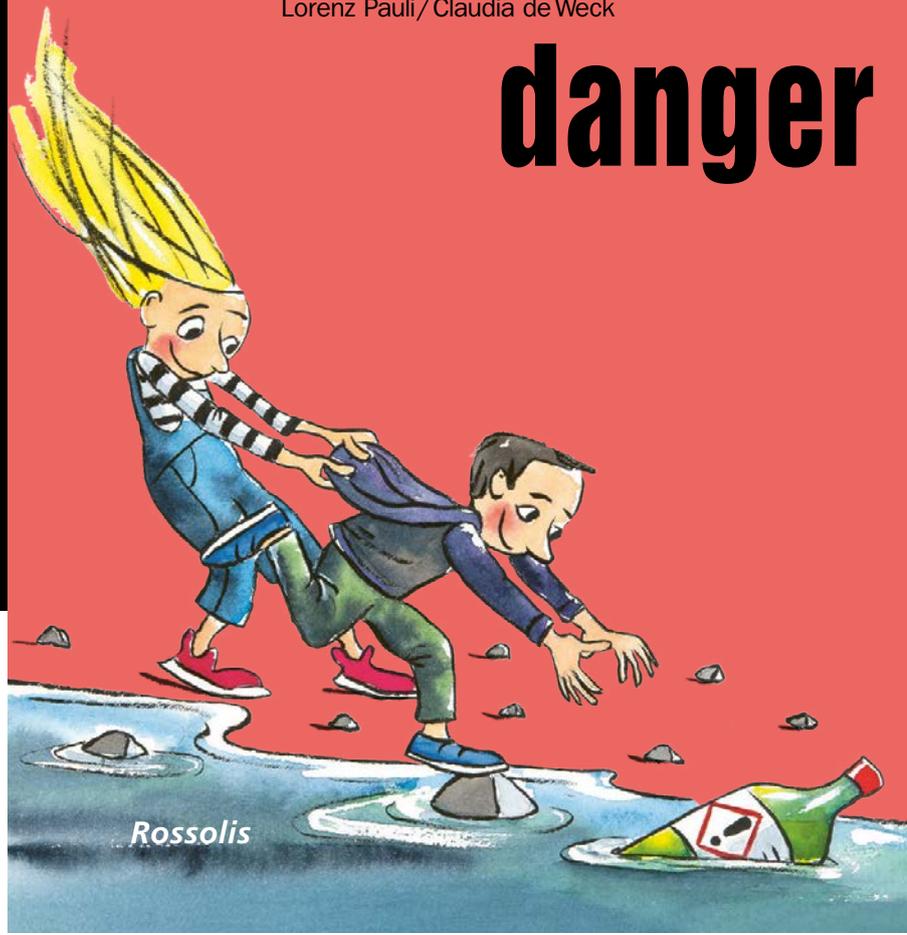
Une histoire pleine de rebondissements qui invite les enfants à se demander où est réellement le danger. Une succession de scènes amusantes, complétée par une information objective sur les dangers des poisons rencontrés au quotidien.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
Office fédéral de la santé publique OFSP

Rossolis

www.rossolis.ch



Arthur et Chloé vivent une aventure vraiment exaltante. Même s'il ne faut pas tout interdire, il est essentiel de connaître les mises en garde importantes, en particulier les symboles de danger qu'on rencontre au quotidien.



Bas les pattes, danger

Une histoire de Lorenz Pauli
illustrée par Claudia de Weck

32 pages, format 23.5×29 cm, quadrichromie
Prix indicatif CHF 24.90

**En librairie ou directement sur
www.rossolis.ch/baslespattes-danger.html**

Français: Editions Rossolis, Bussigny
Allemand: Atlantis-Verlag, Zürich
Italien: Edizioni Casagrande, Bellinzona

Parution: juin 2018

Ce livre a été réalisé par Atlantis-Verlag sur l'initiative de l'Office fédéral de la santé publique OFSP et avec sa collaboration.

Numéro OFCL: 311.581.f

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Berne		7403192
Berne		7116226 à 7116250
Lucerne		5626095



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Une campagne conjointe de l'OFSP, des cantons et des ONG,
financée par le fonds de prévention du tabagisme.

**JULIE A ARRÊTÉ DE FUMER.
VOUS AUSSI, VOUS POUVEZ LE FAIRE.**

La ligne stop-tabac vous aide à arrêter :

0848 000 181*



**S M O K E
FREE**

Je suis plus forte.

Lorsque les parents fument, les enfants ont tendance à les imiter en grandissant. Faites le premier pas pour arrêter de fumer et montrez le bon exemple. Les professionnels de la ligne stop-tabac vous aident dans votre démarche.

* 8 ct./min. depuis une ligne fixe

smokefree.ch

OFSP-Bulletin
OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

Semaine

27/2018